



## Tous à Angers le lundi 23 mars à 9h30 ! Liberté totale pour Vincenzo !

**Vincenzo Vecchi est rejugé par la cour d'appel d'Angers le lundi 23 Mars.**

### **Bref historique :**

Vincenzo Vecchi a participé en 2001 au contre-sommet du G8 à Gênes, exprimant, comme ses milliers de camarades, sa conviction qu'un "autre monde est possible"...

**En 2012**, la justice italienne le condamne à **12 ans et 6 mois de prison** en application d'une loi promulguée en 1926 sous le régime fasciste de Mussolini, qui permet d'accuser quelqu'un de "Pillage et dévastation" pour sa simple présence à une manifestation. **En 2016, elle émet à l'encontre de Vincenzo deux mandats d'arrêts européens**, l'accumulation de ces deux M.A.E ayant pour objectif d'alourdir le dossier et de motiver l'arrestation...

*Rappelons qu'à Gênes en 2001, la répression a été préméditée et organisée militairement. La police opéra des arrestations en masse, commit des actes de torture, fit des centaines de blessés et un mort (le jeune Carlo Giuliani). Pour ces violences, dénoncées par Amnesty International, l'Italie fut condamnée deux fois par la Cour européenne des droits de l'homme. Les manifestants connus comme les "10 de Gênes" furent condamnés à de lourdes peines de prison (100 ans à eux tous) et Vincenzo en faisait partie. Quant aux policiers responsables de ces exactions, ils furent tous amnistiés.*

**Le 8 août 2019**, Vincenzo Vecchi est arrêté, en vertu de deux MAE, aux abords du village de Rochefort-en-Terre où il vit depuis 8 ans et immédiatement incarcéré à la prison de Rennes.

**Le 15 novembre 2019**, la cour d'appel de Rennes libère Vincenzo Vecchi au motif de l'irrégularité de la procédure d'exécution des MAE. La Cour déclare sans objet le MAE de Milan (la peine correspondante ayant été purgée) mais passe sous silence la machination que constitue son émission et la déloyauté de la justice italienne vis à vis de la France. Le MAE concernant Gênes est invalidé pour vice de procédure. Le 18 novembre, le ministère public se pourvoit en cassation.

**Le 18 décembre 2019**, la Cour de Cassation casse le jugement de Rennes et déplace l'affaire à Angers.

En attendant cette ultime audience, Vincenzo vit et travaille à Rochefort-en-Terre. Il reste, partout en Europe, sous la menace de ces deux mandats d'arrêt européens.

Dès son arrestation, l'injustice flagrante que subit Vincenzo a provoqué une vive réaction dans son village et au-delà : de nombreux comités de soutien se sont donc créés, d'abord à Rochefort-en-Terre puis à Paris, Nantes, Rennes, Marseille, Brest et dans d'autres villes françaises ainsi qu'à Milan.

**Plus récemment, un très actif comité s'est mis en place à Angers, dans la perspective du prochain jugement.**

**Nous refusons que la vie de Vincenzo  
soit le jouet d'une transaction entre l'Italie et la France  
et que son procès donne prétexte  
à des messages répressifs et sécuritaires**

# Pourquoi sommes-nous tous mobilisés ?

\* Vincenzo écope de 13 ans de prison pour sa simple participation au contre-sommet de Gênes en 2001 et alors qu'il n'a commis aucune violence envers des personnes... Il a juste eu le tort d'être là, au mauvais endroit et au mauvais moment !

\* 13 ans ! C'est une peine inique, scandaleusement disproportionnée, issue d'une loi de l'ère fasciste qui permet de condamner la simple présence à une manifestation, comme s'il s'agissait d'un crime !

\* 20 ans après Gênes, la justice italienne le poursuit toujours... Vincenzo est l'objet d'un véritable acharnement judiciaire !

\* Le MAE de Milan est un faux assumé par l'Italie pour inciter les juges à un renvoi expéditif !

\* Le dossier sur le MAE de Gênes est volontairement incomplet et spécieux !

*Dans un contexte où les lois liberticides gagnent du terrain partout en Europe, tout manifestant, tout militant, chacun d'entre nous, peut s'imaginer à la place de Vincenzo !*

**Tous ensemble, exigeons sa liberté inconditionnelle  
et le rejet de la procédure de son renvoi en Italie !**

**Compléments d'information :**

<https://www.facebook.com/soutienvincenzo/>. Pétition : <http://chnq.it/Y66TqGyT>

Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UC1Rk8YmFoloLzpwu6ixTP5w>

La tribune parue dans Le Monde en novembre dernier a réuni quelque 170 personnalités (dont Annie Ernaux, Eric Vuillard, Pierre Lemaître, Bernard Lubat, Ariane Ascaride, Robert Guédiguian, Laurent Binet, Jacques Tardi, etc

[https://www.comite-soutien-vincenzo.org/actualites/la-tribune-du-monde-et-les-signataires/?fbclid=IwAR1-](https://www.comite-soutien-vincenzo.org/actualites/la-tribune-du-monde-et-les-signataires/?fbclid=IwAR1-DKi5ywwrO1ej2Mju13Y9_guWTJPhzdIvSq-fCu1M4SrFnt5xcnkzKZo)

[DKi5ywwrO1ej2Mju13Y9\\_guWTJPhzdIvSq-fCu1M4SrFnt5xcnkzKZo](https://www.comite-soutien-vincenzo.org/actualites/la-tribune-du-monde-et-les-signataires/?fbclid=IwAR1-DKi5ywwrO1ej2Mju13Y9_guWTJPhzdIvSq-fCu1M4SrFnt5xcnkzKZo)

L'appel aux organisations politiques, associatives et syndicales a été ratifié par près d'une centaine d'entre

elles : <https://www.comite-soutien-vincenzo.org/documents-a-diffuser/>



**Venez nombreux le 23 mars à Angers,  
notre solidarité est la meilleure des défenses !**